



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 19 juillet 2019
affiché ou publié le vendredi 19 juillet 2019
identifiant de télétransmission 073-200069110-20190712-lmc1H22315H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H22315H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 12 juillet 2019

n° 107-19

Objet : *RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F18029 pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures du service des eaux de Grand Chambéry*

- date de convocation le 05 juillet 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi douze juillet à dix-sept heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Grand Chambéry, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Emmanuelle Andrevon
<i>Aillon-le-Vieux</i>	
<i>Arith</i>	Pierre Gerard
<i>Barberaz</i>	David Dubonnet
<i>Barby</i>	Catherine Chappuis
<i>Bassens</i>	Alain Thieffemat
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin -
<i>Chambéry</i>	Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
<i>Cognin</i>	Florence Vallin-Balas
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	
<i>Ecole</i>	
<i>Jacob-Bellecombette</i>	Brigitte Bochaton
<i>Jarsy</i>	Pierre Duperier
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoz
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Luc Berthoud - Sylvie Vuillermet
<i>La Ravoire</i>	
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	Pierre Hemar
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldoph</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Bernard Januel
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Louis Caille
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	
<i>Vérel-Pragondran</i>	
<i>Vimines</i>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Michel André à Xavier Dullin - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Albert Darvey à Pierre Gerard

- conseillers excusés : 19

Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Annick Bonniez - Frédéric Bret - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Maryse Fabre - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Benoit Perrotton - Damien Regairaz - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 12 juillet 2019

délibération n° 107-19

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F18029 pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures du service des eaux de Grand Chambéry**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'accord-cadre n° F18029, relatif à la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures du service des eaux, a été attribué à la société Asterion France.

Suite à la demande de Cristal Habitat pour une mise à disposition de ses factures d'eau sous forme dématérialisée, permettant un traitement automatique de leur intégration dans son propre système d'information, Grand Chambéry a interrogé le prestataire pour définir une solution proposable à tous les usagers destinataires d'un nombre significatif de factures par an.

Asterion a proposé de créer une branche spécifique dans son application de gestion des factures d'eau de Grand Chambéry, afin de générer, pour chaque abonné identifié, un fichier ZIP contenant les factures en format PDF, déposé sur un compte SFTP permettant le transfert par une connexion sécurisée.

Un avenant n° 1 est nécessaire pour prendre en compte les prix nouveaux correspondants contenus dans la proposition financière en annexe.

L'incidence financière est la suivante :

- montant estimé de l'accord-cadre initial : 250 722,84 € HT,
- montant estimé de l'avenant : 3 989,40 € HT,
- nouveau montant du marché : 254 712,24 € HT,

ce qui représente une augmentation de 1,59 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F18029,

Vu le décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant 1 à l'accord-cadre F18029,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 107-19

Objet de l'acte : RS - Approbation de l'avenant n° 1 à l'accord-cadre F18029 pour la réalisation de prestations liées à l'impression, la mise sous pli et l'expédition des factures du service des eaux de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 12 juillet 2019

Annexe(s) : Devis Asterion France

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190712-lmc1H22315H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22315H1

Date de transmission en Préfecture : 19 juillet 2019

Date de réception en Préfecture : 19 juillet 2019